

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
TRANS EN PROVENCE**

SEANCE PUBLIQUE DU 29 DECEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le vingt-neuf décembre à dix-huit heures , les membres du Conseil Municipal de la commune de TRANS EN PROVENCE, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances en conformité du Code des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Jacques LECOINTE, Maire.

Conseillers Municipaux en exercice	27
Présents en début de séance	22
Procurations	5
Absents :	0

Secrétaire de séance : Monsieur Roland ESTEVE

Arrivée de Mme Hélène BLANC à 18 heures 25

PRESENTS :

Mme Martine LENTZ, 1^{er} adjoint, M. Alain CAYMARIS, 3^{ème} adjoint, M. Serge PETITEAU, 4^{ème} adjoint, Mme Hélène CURCIO, 5^{ème} adjoint, Mme Anne-marie AMOROSO, 6^{ème} adjoint, M. Jacques GODANO, 7^{ème} adjoint, Mme Hélène FERRIER, Mme Christiane BELMONT, M. Gérard TORTORA, Mme Nathalie JOLIN, M. Roland ESTEVE, Mme Martine DELAHAYE-CHICOT, M. Eric CHRISTOFF, Mme Marie-thérèse PHILIPPE, M. Patrick ZENI, M. Guy MONDARY, , M. Henri DEMOREST, M. Gilles PERRIMOND, , Mme Hélène BLANC, M. Vincent MISSUD.

ABSENTS REPRESENTES :

M. Edouard SAUTTER, 2^{ème} adjoint, par M Jacques LECOINTE
Mme Béatrice FALKOWSKI par Mme Anne-Marie AMOROSO
Mme Brigitte COUPEZ par M Alain CAYMARIS
Mme Corinne BOFFA par Mme Martine LENTZ
Mme Denise MINGEAUD par Mme Hélène BLANC
M. Denis GREGOIRE par M Vincent MISSUD
Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures

1/ NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Roland ESTEVE est nommé à l'UNANIMITE

M. ESTEVE procède à l'appel et à la lecture de l'ordre du jour.

Point n°2a : DELIBERATION APPROUVANT UNE REVISION SIMPLIFIEE DU P.O.S.

Le Maire expose:

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-13, L.123-19 et L.300-2 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 10 septembre 1988 approuvant partiellement le projet de révision du P.O.S. ;

VU la délibération du conseil municipal du 15 décembre 1999 approuvant la révision partielle du P.O.S. ;

VU la délibération du conseil municipal du 29 juin 2005 approuvant la modification du P.O.S. ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 25 septembre 2007 prescrivant la révision simplifiée du P.O.S. ayant pour objet l'implantation d'un poste de 400 000 volts ;

VU la délibération du conseil municipal du 12 juin 2008 tirant le bilan de la concertation de la révision simplifiée ;

VU la délibération du conseil municipal du 3 octobre 2008 arrêtant le projet de révision simplifiée du P.O.S. ;

VU l'arrêté municipal du 13 octobre 2008 mettant le projet de révision simplifiée du P.O.S. à l'enquête publique ;

Entendues les conclusions du commissaire enquêteur estimant :

- qu'il est urgent et nécessaire d'augmenter la capacité de transit de l'axe électrique dans l'est varois et les Alpes-Maritimes au profit de la population de la Région PACA.,

- que la révision simplifiée du P.O.S./P.L.U. n'est qu'un élément au sein d'un vaste projet d'intérêt général,
- que l'économie générale du P.O.S. de Trans-en-Provence ne serait en rien modifiée par la révision simplifiée visant les points particuliers du règlement.

Le commissaire enquêteur a néanmoins émis un avis défavorable en argumentant que : « la publicité, tout au long de cette révision simplifiée, a été « a minima ».

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal
à l'exception de M. Denis GREGOIRE, Mme Denise MINGEAUD, et M. Vincent MISSUD
qui votent CONTRE
et de Mme Hélène BLANC et M Patrick ZENI qui s'ABSTIENNENT,
décide :

- 1- **D'APPROUVER** le projet de révision simplifiée du P.O.S. tel qu'il est annexé à la présente.
- 2- **DE DIRE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.
- 3- **DE DIRE** que le P.O.S. approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.
- 4- **DE DIRE** que la présente délibération deviendra exécutoire dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet ou le sous préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au P.O.S. ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.
- 5- **DE DIRE** que cette délibération sera publiée au recueil des actes administratifs mentionnés à l'article R.2121-10 du code général des collectivités territoriales, lorsqu'il s'agit d'une délibération du conseil municipal d'une commune de 3 500 habitants et plus.

Interventions :

Monsieur le Maire : je me réjouis de voir que Vincent MISSUD rejoint le groupe majoritaire. Monsieur GREGOIRE n'a jamais été de gauche et il vous donne le pouvoir, c'est parfait. Bienvenue au groupe majoritaire.

Monsieur PETITEAU : après avoir exposé le dossier fait remarquer que Mr MISSUD a été absent à la réunion publique organisée par RTE et regrette que l'opposition n'ait pas été là.

Monsieur MISSUD : j'avais une réunion très importante, bien plus importante.

Monsieur PETITEAU : vous avez donc des réunions plus importantes que votre rôle de chef de l'opposition.

Monsieur MISSUD : oui quand il s'agit de raisons personnelles et familiales, c'est en effet pour moi plus important. Vous n'allez pas faire comme Mr le Maire qui me reproche des actes personnels.

Monsieur PETITEAU : Cela aurait pu être une réunion politique. Donc vous n'étiez pas présent, comme vous n'étiez pas présent du 6 novembre au 4 décembre lors de l'enquête publique où je n'ai pas vu trace de votre passage. C'est pour les mêmes raisons et j'espère que ce n'est pas grave.

Monsieur PETITEAU termine son exposé.

Monsieur le Maire : je rappelle que l'avis du commissaire enquêteur n'est qu'un avis, il n'y a pas obligation pour le conseil municipal de suivre cet avis. C'est comme pour les commissions municipales qui font des propositions et c'est le conseil municipal qui tranche.

Monsieur MISSUD : je voudrai revenir sur la réflexion de Mr le Maire qui dit que Mr MISSUD a rejoint le groupe majoritaire, je précise que Denis GREGOIRE m'a donné procuration pour une seule question et que ce n'est pas Vincent MISSUD qui rejoint la majorité, mais que c'est peut-être lui qui a rejoint Vincent MISSUD ou le parti socialiste. Il faudra lui poser la question quand il sera là.

Monsieur le Maire : même pour une seule question, c'est que vous le cautionnez.

Monsieur MISSUD : je n'aurais certainement pas accepté cette procuration sur le budget par exemple.

Revenons au sujet. Je voudrais dire que réunir un conseil municipal un 29 décembre pour une seule question c'est un peu fort, cela me rappelle ces lois que l'on faisait passer en juillet ou en août quand tous les français sont en vacances. Ceci est pour la petite histoire.

Je n'ai pas envie de débattre car la délibération va passer ; mais j'ai un certain nombre de sentiments.

J'ai bien lu et j'ai surtout bien analysé vos questions.

Une première remarque : RTE se permet d'écrire au Maire de Trans et cite un adjoint (Mr PETITEAU) qui pose des questions concernant ce projet, remarques pleines de bons sens, mais le fait d'en parler est une manière élégante pour RTE de recadrer ce responsable.

Ce qui est scandaleux aussi, c'est le fait de culpabiliser les décideurs et même les transiens quand on parle de l'intérêt général. On a mis en avant l'intérêt général pour alimenter cette région qui a connu des problèmes récemment.

Je pense que dans ce rapport tout est interrogation pour notre adjoint à l'urbanisme, il va même jusqu'à affirmer que ce projet est la conséquence du rejet par la cour de cassation de la DUP du Verdon. Il y a d'ailleurs aujourd'hui dans Var matin un article sur des gens qui se sont battus qui ont obtenu le rejet de cette ligne du Verdon et Jean Louis Boorlo a dit non à cette ligne qui ne se fera pas dans ce site du Verdon.

Monsieur PETITEAU: oui mais elle se fera autre part.

Monsieur MISSUD : oui elle se fera autre part, mais pour l'instant elle ne se fait pas. Il y a des gens qui se sont battus en association ou ailleurs pour gagner ce procès contre l'Etat.

Quand je vois que ce responsable, Mr PETITEAU, dit que le projet met en danger la santé des transiens, je ne vais pas citer toutes les observations. Le commissaire enquêteur lui-même, répond avec une grande lucidité aux questions posées par les différents intervenants et notamment au président de l'association de défense de l'Environnement et du Cadre de Vie de Trans en Provence, Mr Pregnon. Je crois qu'il dénonce sans ambiguïté le peu de publicité pour l'enquête publique, les erreurs de Var Matin à propos des jours de permanence du 7 novembre, et sans surprise il a émis un avis défavorable à la révision simplifiée du P.O.S. Même si ce n'est qu'une consultation, comme vous le disiez Mr le Maire, le commissaire enquêteur a fait son boulot.

Monsieur le Maire : et nous allons faire le nôtre.

Monsieur PETITEAU: s'il vous plait Mr MISSUD, soyons sérieux. Si l'avis défavorable était argumenté sur des documents techniques d'accord. Mais là on est entrain effectivement de refuser un dossier où la ligne électrique a été validée et où personne à l'origine en 1985 ou avant n'a rien dit. Moi j'ai posé des questions sur le fond, et on est entrain de faire capoter un projet à cause de la forme. En tant que technicien je ne peux pas l'admettre

Monsieur MISSUD : je reviens donc au débat de ce soir, et je ne comprends pas la position de la majorité et notamment la vôtre. Vous montez au créneau en tant que citoyen transian, vous posez les bonnes questions. Dans un premier temps vous semblez vous opposer au projet par rapport à vos questions et aujourd'hui vous nous le vendez. Enfin, c'est une manière de parler.

Monsieur PETITEAU: mon rôle a été de poser des questions pour avoir des réponses. Puisque personne ne posait de questions, j'ai pris l'initiative, moi, de la majorité, de les poser car autrement il n'y en a pas eu. Puisque ces questions sont si bonnes, Mr MISSUD, il fallait les poser.

Monsieur MISSUD : Je répète que je n'ai vraiment pas pu venir à cette enquête publique. Par contre je suis un peu surpris car je m'attendais vraiment à ce que vous votiez contre. On doit laisser à l'Etat le fait de prendre ses responsabilités. Que va t'il se passer si on ne prend pas de décision ce soir.

Monsieur PETITEAU: c'est très simple, le Préfet prend une DIG et les travaux prennent 6 mois de retard. Le Préfet ne reculera pas. Les travaux ont commencé, puisque le Préfet a signé le permis pour la dalle. Si le bâtiment que construit RTE avait fait 7 mètres de haut le Préfet signait le permis de construire et il n'y avait pas de problèmes. Moi j'ai pris mes responsabilités et j'ai accompagné le projet.

Mais c'est passé 2 fois en commission urbanisme et Mr GREGOIRE a donné son avis sur le bâtiment et validé le projet.

Monsieur MISSUD : je n'ai pas tous les rapports de commissions Je pense en ce qui concerne le sujet qu'il faut attendre, le rejeter et faire tous les recours possibles car je suis persuadé qu'il y en a.

Monsieur PETITEAU: il y a le risque d'une panne électrique. Ma position était d'aller au fond des questions techniques. J'ai ici le brouillon de ce que j'ai écrit sur le dossier d'enquête publique. Je mettais qu'en fonction de la nature des réponses à ces questions je déterminerais ma position de vote lors du prochain conseil municipal. On ne peut pas être plus clair : je pose des questions et si les réponses me conviennent je prend une décision ; si les réponses ne me conviennent pas je prend une autre décision. J'ai toujours été clair. Et, personne ne m'a briffer. Vous savez je suis un ancien fonctionnaire avec un sale caractère, même mes grands patrons n'ont jamais réussi à me faire faire ce que je n'ai pas envie de faire. Ce n'est pas maintenant que j'ai 62 ans que des gens extérieurs vont réussir.

Monsieur MISSUD : cela vous aurait donné une légitimité et une tranquillité pour ensuite accompagner ce projet.

Monsieur PETITEAU: il y avait un autre volet : ou on ne bougeait pas et on avait ce parallélépipède, ou on l'accompagnait pour avoir autre chose. Et cela n'a pas été évident d'obtenir de la part de RTE qu'il améliore le côté esthétique.

Monsieur MISSUD : quand j'ai commencé à lire ce rapport je me suis dit c'est bon , cela va durer quelques minutes et on va tous être d'accord. Au départ tout le monde pensait que c'était cuit et à l'arrivée on y est.

Monsieur PETITEAU: les travaux ont commencé. Vous savez, je suis concerné puisque j'habite à moins de 300 mètres de la ligne. Ce n'est pas un problème sur la construction de la ligne mais simplement sur la révision d'un plan d'occupation des sols. On ne signe pas de permis de construire, on doit simplement dire si on révisé le POS et on accompagne.

Monsieur MISSUD : un refus vous aurait donné une certaine légitimité pour accompagner dans un deuxième temps ce projet. Vous savez il y a des combats perdus d'avance et il y a des gens qui ont gagné des combats. Il est encore temps de voter contre cette délibération.

Monsieur le Maire : dans l'esprit de Mr MISSUD : il dit qu'on aurait du revoir le projet. C'est son opinion et pas forcément la nôtre. Respectons la décision de chacun mais la décision va se faire au moment du vote.

Monsieur MISSUD : à la limite on aurait dû retarder de 6 mois, cela aurait pu être une bonne chose.

Monsieur le Maire : il y a une majorité, nous ne sommes pas obligés d'écouter les conseils. Le sujet a été travaillé et argumenté. Mme BLANC vient d'arriver, elle s'est trompée d'heure et je lui donne la parole.

Madame BLANC : Approuver ou non la révision simplifiée du P.O.S. n'est pas l'essentiel du débat pour cette délibération. J'ai bien noté que l'implantation du bâtiment ne génèrait pas la voie ferrée, c'est le point essentiel pour ma part, car plus que jamais, l'urgence de la réouverture de la ligne ferroviaire se fait sentir. J'ai noté aussi que, d'après le commissaire enquêteur, il n'y aurait pas d'incidence lors d'une crue exceptionnelle, pas de nuisance acoustique hors norme, une légère augmentation du champ électrique mais pas magnétique. J'ai cependant remarqué que le commissaire enquêteur a relevé le fait que la publicité a été insuffisante. Par contre, je ne vois pas la nécessité dans la nouvelle rédaction de l'article UD10 concernant la hauteur des constructions, d'ajouter que les enseignes commerciales seront elles aussi à plus de 7mètres. Cela n'a rien à voir avec les éléments à caractère technique. Je propose donc le texte suivant : « *ne sont pas soumis à ces règles de hauteur, les bâtiments et installations publics ou d'intérêt général, les cheminées, silos, grues, ou autres éléments à caractère technique.* »

Monsieur PETITEAU: on a repris la phrase d'avant, mais c'est un détail.

Madame BLANC : Le rapport d'enquête a permis de donner des réponses aux observations et inquiétudes du public : principalement sur les effets physiques et biologiques des rayonnements électromagnétiques pour les résidents situés à proximité de la ligne. Ce sont des normes qu'aujourd'hui on ne peut contester mais quelles conséquences dans 20, 30 ans ou plus ? Rappelons les effets de l'amiante qui au départ devaient être inoffensifs. Tous les consultants compétents étant d'accord sur le bien fondé de cette 2^{ème} ligne à 400.000 volts, il paraît difficile voire superflu de voter contre l'agrandissement du bâtiment pour y implanter le 400.000 volts. D'autant plus que la ligne électrique avec 2 circuits 400.000 volts a été décidée en 1985 et que seul un terne sur les deux a été exploité en 225.000 volts. A cette époque là, des conventions ont été signées avec les propriétaires riverains existants, lesquels, dit le rapport, ont été indemnisés. A partir de ce jour, la commune et sa commission urbanisme et travaux, connaissant les nuisances, n'aurait jamais dû autoriser d'autres permis de construire le long de cette ligne.

J'ai noté aussi les réponses apportées aux questions pertinentes de M. PETITEAU.

Notamment celle sur le contrat de Service Public qui dit « En application de l'article 1^{er} de la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et des industries électriques et gazières, l'Etat, l'EDF et RTE ont signé le 24 oct.2005 un contrat de Service Public (CSP) apportant des garanties sur le maintien d'un haut niveau de service public de l'électricité de France. »

Je ne suis pas convaincue de cette affirmation. Aujourd'hui la direction de RTE projette une réforme de la maintenance et du dépannage des matériels haute tension des postes de transformation qui consiste à diviser par deux le nombre d'équipes (passant ainsi de 4 à 2).

Si le projet allait à son terme, les équipes de Gap et de Nice disparaîtraient dans les années à venir.

La conséquence immédiate de cette réorganisation serait une augmentation des délais d'intervention en cas d'avarie mais aussi une perte d'expérience, de la connaissance du réseau et des matériels installés et surtout de leurs spécificités.

Ce projet tourne le dos aux enjeux de notre Région pour des raisons essentielles :

- d'une part le réseau de notre Région est exposé à des phénomènes climatiques de tous ordres qui génèrent des risques importants d'indisponibilité d'ouvrages : incendies, chute de neige collante à basse altitude, vents violents, fortes inondations,
- d'autre part, un contexte énergétique difficile, dû à l'annulation de la liaison Bouthérou Broc Carros, oblige à faire face à la fois à des problèmes de congestion du réseau avec des contraintes de plus en plus fortes aux périodes de pointe l'hiver mais aussi l'été avec toujours plus de climatisation, à des problèmes de tenue de tension et aux problèmes liés à la mise hors tension d'ouvrages lors des incendies.

D'autant plus que notre Région est forte consommatrice d'énergie, avec ses industries lourdes, des projets de développement d'éco-sites industriels, des implantations de PME PMI et une forte expansion de l'activité tertiaire.

Un tel projet rendrait notre région plus vulnérable et le moindre incident aurait des répercussions d'une grande importance. Il est impératif que cette information circule pour que les citoyens et les collectivités locales réagissent et s'y opposent.

Il est évident, pour les différentes raisons évoquées dans les documents que vous nous avez remis, qu'il n'y a pas d'autres solutions durables que la réalisation de la ligne THT, pour éviter les délestages massifs et pour la sécurisation de l'alimentation électrique de l'Est PACA.

Bien évidemment aussi, le tracé doit permettre de réduire les nuisances au maximum et s'accompagner d'une réelle concertation, ce qui n'a pas été le cas.

Par ailleurs, la qualité de la fourniture, ainsi que son coût reste des éléments majeurs. Il est clair que transformer la ligne 225.000 volts en 400.000 volts sur l'installation existante et prévue à cet effet, est bien moins coûteux que de projeter à cet endroit là une ligne enterrée de 225.000 volts.

Faut-il donc voter pour ce projet sans aucune réticence ?

Hélas, de grosses inquiétudes planent sur la question de l'énergie, qui comme l'eau est un bien commun de l'Humanité.

C'est en effet l'un des grands problèmes à affronter et à résoudre à l'échelle du 21ème siècle et on voit combien les collectivités locales peuvent et doivent être porteuses de projets.

Les ressources énergétiques fossiles, pétrole et gaz, sont en voie d'épuisement. La production de ces énergies va par conséquent décroître régulièrement avec une envolée des prix en raison d'une demande dans le même temps en expansion. La question du relais à ces énergies se pose donc dès maintenant.

Or, que constate-t-on ?

Le démantèlement du service public d'EDF-GDF et le désengagement de l'Etat risquent de conduire à faire émerger des projets de production locale, à partir de gaz via la nouvelle entité GDF-Suez qui va chercher à vendre une nouvelle marchandise pour contenter ses actionnaires.

Nous nous sommes battus à Trans, sans succès bien sûr, pour ne pas voir s'implanter zone du Plan une usine privée de production électrique à partir du fioul. Ce serait le comble de fabriquer aujourd'hui de l'électricité en utilisant du gaz, dans notre pays, au moment même où les enjeux environnementaux sont si importants.

En effet, l'heure n'est pas au gaspillage des ressources naturelles, mais au renforcement des politiques d'économie de l'énergie et notamment de l'électricité et au développement des énergies renouvelables : valorisation de l'hydro-électricité, du photovoltaïque, de l'éolien, de toutes énergies non productrices de gaz à effet de serre et surtout dans notre département de la filière bois (c'est pourquoi, l'opportunité d'une chaudière bois dans le futur complexe culturel et sportif sera, je l'espère débattue).

La question aujourd'hui n'est donc pas : pour ou contre la modification du POS mais : sachant que renforcer la ligne n'est pas suffisant et que 3 lignes enterrées de 225.000 volts sont projetées, pourquoi avoir attendu plus de 20 ans ? Pourquoi avoir prétendu qu'il était impossible d'enterrer du 225.000 volts ? Aujourd'hui, inflation oblige, le coût de ces lignes enfouies s'élève à 350 milliards d'euros.

Sachant également que la croissance naturelle de la consommation, générée par la démographie, malgré un programme d'économie et de maîtrise de la demande d'énergie, est inévitable, pourquoi ne prévoit-on pas, d'ores et déjà, de développer la production locale, sur de multiples sites, par les différentes formes d'énergies non polluantes ?

Le rapport d'enquête et l'avis du commissaire enquêteur ne répondent pas aux questions essentielles. Allons nous revoir de fond en comble le système économique actuel ? Allons nous sortir de la religion du court terme, du profit maximum qui sacrifie l'investissement et le développement à long terme. Passer à une économie environnementalement durable ? Réviser la fiscalité qui devra être plus pénalisante pour les énergies fossiles les plus polluantes et émettrices de GES ? A ce sujet, RTE avait parlé d'une taxe professionnelle de 170.000€ par an, si je me souviens bien. Dans le même temps, le gouvernement parle de suppression de la TP.

Donc Trans va subir tous les inconvénients, pour quels avantages ? Aurons nous en compensation une tarification préférentielle ?

Pour toutes ces raisons, je m'abstiens.

Monsieur le Maire : Je pense que vous avez bien fait d'arriver en retard car vous avez dû vous tromper de réunion. Ce n'est pas une réunion de la cellule communiste. Vous avez parlé de tout sauf de l'objet de la délibération. On parle de la révision simplifiée du POS et vous remettez tout en cause : l'Etat et le reste ... cela n'est pas le problème. A chaque fois dans cette assemblée vous revenez au sujet de points bien locaux sur des problèmes nationaux que, ni vous, ni moi, ne pourront résoudre.

Lorsqu'en France nous aurons un président communiste les choses changeront peut-être. Mais dans l'immédiat c'est comme cela et moi j'applique les lois de la République. Quoique vous disiez, vous ne changerez pas le monde à vous seule.

J'aurais préféré que l'on parle de la révision simplifiée du POS.

Les lignes enterrées : ce n'est pas nous qui allons les payer C'est le problème de EDF.

Vous parlez aussi que EDF va supprimer des emplois et faire des profits, heureusement qu'il y en a encore qui font des profits pour faire travailler ceux qui n'ont pas de travail. C'est aussi cela la vie économique ; même si l'on est conscient qu'elle n'est pas belle en ce moment. On ne réglera pas le problème autour de cette table ce soir. La question posée ce soir c'est la révision simplifiée du POS.

Madame BLANC : il n'y aura plus d'équipes d'intervention sur la commune.

Monsieur le Maire : c'est vous qui le dites et vous n'engagez que vous en le disant.

Madame BLANC : rappelez-vous lorsqu'en 2001 nous avons parlé de la taxe professionnelle et vous m'avez répondu on verra plus tard.

Monsieur le Maire : ce n'est pas le débat de ce soir. On débat sur la révision simplifiée du POS pour construire un bâtiment au delà des 7 mètres réglementaires prévus au POS.

Madame BLANC : pour pouvoir voter oui ou non je suis désolée j'ai besoin d'arguments.

Monsieur le Maire : l'argument est que le foncier bâti ramènera 36 000€ à la commune. Je sais que c'est une goutte d'eau pour vous mais pour moi c'est important. Mais ce n'est pas l'élément de décision. L'élément de décision c'est l'intérêt général qu'il y a derrière. Or, vous avez tendance à l'oublier.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance de ce conseil municipal à 19 h 15.


Le secrétaire de séance,



Roland ESTEVE



Le Maire,



Jacques LECOINTE